



## SÉANCE ORDINAIRE 6 MAI 2024

Séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 6 mai 2024 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Étaient présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- |                  |                 |
|------------------|-----------------|
| 1- Rock Côté     | 4- Alex Vachon  |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3-               | 6- Marina Lemay |

Madame Mélissa Turgeon est absente.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joanny Brochu.

### **NO-2024-05-051                      LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

**PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU**  
**APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER**  
**ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 6 mai 2024 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Dernier paiement pour le déneigement des chemins
5. Abat-poussière liquide 2024
6. Balayage de rues 2024
7. Fauchage, débroussaillage 2024
8. Matériaux granulaires et machinerie 2024
9. Inspecteur municipal
10. Correspondance
11. Varia
12. Période de question(s)
13. Levée de la séance

Que le point « Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

**NO-2024-05-052**

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ALEX VACHON

APPUYÉ PAR : MARINA LEMAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Attendu que** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

**En conséquence**, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 8 avril 2024 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-2024-05-053**

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES  
COMPTES DU MOIS ET  
DE L'ÉTAT DES REVENUS  
ET DÉPENSES (ÉTAT DES RÉSULTATS  
BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'avril 2024, totalisant 51 145,27\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 15 à 18, totalisant 8 081,15\$ et autorisent la directrice générale adjointe, Madame Joanny Brochu, à effectuer le paiement.

Administration	3 352,86\$
Déneigement	11 875,79\$
Traitement eau potable	371,37\$
Déchets domestiques	5 114,75\$
Quotes-parts MRC	30 153,00\$
Voirie	277,50\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois d'avril 2024 ainsi que les états comparatifs pour le premier semestre.

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

**NO-2024-05-054                      DERNIER PAIEMENT  
POUR LE DÉNEIGEMENT  
DES CHEMINS**

PROPOSÉ PAR : ALEX VACHON  
APPUYÉ PAR : MARINA LEMAY  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que soit versé le dernier paiement pour le déneigement des chemins pour l'année 2023-2024, à Steven Lambert Excavation le ou vers le 15 mai 2024.

ADOPTÉE

**NO-2024-05-055                      ABAT-POUSSIÈRE 2024**

PROPOSÉ PAR : ALEX VACHON  
APPUYÉ PAR ROCK CÔTÉ  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Attendu que** le nouveau règlement numéro 391 modifiant le précédent règlement numéro 386 concernant la politique de gestion contractuelle;

**Attendu que** des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs de chlorure de calcium liquide 35% ou AP35 pour l'achat d'abat-poussière 2024;

**Attendu que** nous avons reçu des prix de (3) entrepreneurs;

Liste de prix pour l'été 2024 pour ENTREPRISES BOURGET

0.4479 \$/ litre

Liste de prix pour l'été 2024 pour TRANSPORT ADRIEN ROY

0.4350\$/litre

Liste de prix pour l'été 2024 pour ENVIRO SOLUTIONS CANADA INC

0.4429\$/litre

**Attendu que** son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service reçu;

**Attendu que** ce sont des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

**Attendu que** par suite de l'analyse de prix reçus des différents entrepreneurs d'abat-poussière;

**Pour ces raisons**, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à TRANSPORT ADRIEN ROY à 0.4350\$/ litre, entrepreneur conforme et ayant la meilleure offre de service globale.

ADOPTÉE

**NO-2024-05-056**                      **BALAYAGE DE RUES 2024**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU  
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Attendu que** notre nouveau règlement numéro 391 modifiant le précédent règlement 386 concernant la politique de gestion contractuelle;

**Attendu que** des demandes de prix ont été demandées auprès des entrepreneurs pour le balayage de rues 2024;

**Attendu que** son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service reçu;

**Attendu que** ce sont des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

**Attendu que** nous avons reçu qu'un seul prix pour un (1) entrepreneur :

Jean-François Langlois au tarif de 130,00\$ de l'heure.

**Attendu qu'**à la suite de l'analyse du prix reçu;

**Pour ces raisons**, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Jean-François Langlois pour le travail de balayage de rues 2024.

ADOPTÉE

**NO-2024-05-057**                      **FAUCHAGE**  
**DÉBROUSSAILLAGE 2024**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ  
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Attendu que** notre nouveau règlement numéro 391 modifiant le précédent règlement numéro 386 concernant la politique de gestion contractuelle;

**Attendu que** des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs pour le fauchage, débroussaillage 2024;

**Attendu que** ce sont des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

**Attendu que** nous avons reçu des prix de (3) entrepreneurs

**Liste de prix pour l'été 2024 pour *Entreprises MMR Turcotte Inc***

**110\$/ Hrs + tx peu importe la machinerie**

-**Faucheuse de 6 pieds** pour l'accotement: 110\$/heure

-**Débroussailleuse de 4 pieds sur mât télescopique** de 25 pieds ou 30 pieds:  
105\$/heure

Nous possédons **4 faucheuses de 6 pieds, 2 mâts télescopique de 25 pieds et 1 de 30 pieds** tous les deux ayant une tête de coupe de 4 pieds.

**Liste de prix pour l'été 2024 pour *Déneigement MC***

**Équipement comprend 4 tracteurs muni d'une :**

**Débroussailleuse montée sur un mât de 25 pieds** qui s'adapte à tous types d'accotements et fossés 90,00\$ de l'heure;

**Faucheuse rotative de 9 pieds ½** montés sur le 3 points de celui-ci afin de faucher la surface plane de l'accotement près du pavage 25,50\$/km ou 92\$ de l'heure;

**Débroussailleuse fléaux 5 pieds** montée sur 3 points du tracteur afin de faucher-accotement 29,00\$/km ou 84\$/heure;

**Surface plane** de l'accotement près du pavage et le premier côté du fossé, 1 passage-fossé 34,50\$/km ou 84\$/ heure;

**Débroussailleuse fléaux 6 ½ pieds montés sur 3 points de celui-ci afin faucher-accotement** 34,50\$/km ou 84\$/heure;

**Surface plane** de l'accotement près du pavage et le premier côté du fossé, 1 passage-fossé 41,50\$/km ou 84\$/heure ;

31 km accotement plane seulement (fauchage. Rot.) 790,50\$ prix total;

31 km accotement plane (fauchage, Rot.) et premier côté fossé (deb. 6'-1/2'')  
**2 077,00\$ prix total;**

**Liste de prix pour l'été 2024 pour M. RENAUD DOYON**

**130\$/ Hrs + tx peu importe la machinerie**

**Attendu que** à la suite de l'analyse de l'ensemble des listes de prix reçus;

**Attendu que** son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service reçu;

**Attendu que** le débroussaillage devra être fait obligatoirement entre le 15 juillet 2024 et 1<sup>er</sup> août 2024;

**Pour ces raisons**, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à M. RENAUD DOYON, entrepreneur conforme pour le service de fauchage avec mat, coupe-herbe sur accotement et fossé au montant au 130\$/Hrs + tx peu importe la machinerie.

ADOPTÉE

**NO-2024-05-058**

**MATÉRIAUX GRANULAIRES  
ET MACHINERIE RELATIVE À  
DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Attendu que** notre nouveau règlement numéro 391 modifiant le précédent règlement numéro 386 concernant la politique de gestion contractuelle;

**Attendu que** des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs afin d'obtenir la liste de prix de leur machinerie ainsi que pour les matériaux granulaires, étendus, nivelés incluant le transport (CG-14) et la provenance des matériaux.

**Attendu que** ce sont des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

**Attendu que** nous avons reçu le prix de (2) entrepreneurs;

Steven Lambert	CG14	24,50\$ la tonne livré, étendue
Germain Daigle	CG14	22,85\$ la tonne livré, étendue

**Attendu que** à la suite de l'analyse de la liste de prix reçue pour le CG-14 ainsi que la machinerie ;

**Attendu que** son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service rendu;

**Attendu que** son prix pour le CG-14 demandé pour plus ou moins 2 000 tonnes incluant les matériaux granulaires, étendus, nivelés incluant le transport à 22,85\$ la tonne;

**Pour ces raisons**, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Germain Daigle excavation conforme et celui-ci ayant présenté le plus bas prix global et/ ou la meilleure offre de service globale.

Toutefois, dans l'alternative où plus d'un prix peut satisfaire les besoins municipaux, **l'entrepreneur ayant le plus bas taux aura la priorité d'embauche. Si celui qui est prioritaire est non disponible au moment d'effectuer les travaux selon l'urgence, la municipalité se réserve le droit d'appeler le deuxième entrepreneur conforme et ainsi de suite.**

**Aussi, s'il s'avérait lors de certains travaux spécifiques que l'entrepreneur prioritaire n'ait pas dans son inventaire certaines machineries pour effectuer le travail requis, la municipalité se réserve le droit de faire appel au deuxième entrepreneur conforme plus bas et ainsi de suite.**

**Si dans les deux (2) cas mentionnés dans les deux (2) derniers paragraphes, l'inspecteur municipal aura la possibilité d'engager un autre entrepreneur pour exécuter les travaux prévus sur le territoire de la municipalité pour respecter le calendrier des travaux de voirie de tout genre en respectant l'échéancier de chacun.**

ADOPTÉE

**NO-2024-05-059**

**INSPECTEUR MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** Mme Perrine Jézéquel a été embauchée par la MRC des Appalaches à titre de coordonnatrice en urbanisme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Adrien d'Irlande participe à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement par le biais de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** la nécessité pour la coordonnatrice en urbanisme d'être autorisée à délivrer les permis et certificats de la municipalité;  
En conséquence,

PROPOSÉ PAR : MARINA LEMAY

APPUYÉ PAR : ALEX VACHON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** Mme Perrine Jézéquel, coordonnatrice en urbanisme à la MRC des Appalaches, soit autorisée à poser les actes suivants :

1. À signer tous les permis et certificats;
2. À entreprendre, au nom de la municipalité, des poursuites pénales contre tout contrevenant à la réglementation en matière d'urbanisme et à émettre des constats d'infraction pour une contravention aux règlements d'urbanismes, notamment :

- Règlement sur les nuisances et ses amendements;
- Règlement no 242 sur les permis et certificats et ses amendements;
- Règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

ADOPTÉE

**NO-2024-05-060**

**CORRESPONDANCE**

Aucune

**NO-2024-05-061**

**VARIA**

Aucun

**NO-2024-05-062**

**PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

**NO-2024-05-063**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ALEX VACHON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance 20 heures 17 minutes

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Joanny Brochu  
Greffière-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal